

MUSÉES ROYAUX

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE

BELGIQUE

N^o 4973 / 121

ANNEXE

Prière de rappeler, dans la réponse, la date
et le numéro de la présente

Bruxelles, le

10 Nov 1908

Monsieur,

Vous avons l'honneur de vous
faire connaître que la résolution de
la Commission Directrice n'a pas été
favorable à l'acquisition, pour les
collections de l'Etat, du tableau
qui fait l'objet de votre lettre du 9
novembre 1908.

Cet ouvrage que nous tenons,
Monsieur, à votre disposition, pourra
être retiré au Palais des Beaux-Arts,
au Musée n^o 9, contre la remise
d'un récépissé.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance
de notre considération distinguée.

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE

Le Président,

M. C. Van Momm

Monsieur de Lambrecht
M. de Lambrecht

Monsieur de Lambrecht
M. de Lambrecht
M. de Lambrecht

Musées Royaux
de
Peinture et de Sculpture
de
Belgique.

11. 9. 1903

N^o 121

Objet:

Annexe

Expédié le

A M Lambrechts
410. Rue des arts
Louvain

Nous avons l'honneur de vous faire
connaître que la résolution de la Com-
mission Directrice n'a pas été favorable
à l'acquisition, pour les collections de
l'Etat, du tableau

qui fait l'objet de votre
lettre du 9. 9. 1903

Cet ouvrage que nous tenons,
Monsieur, à votre disposition, pour
être retiré au Palais des Beaux Arts,
rue du Musée, N^o 9, contre la remise
d'un récépissé.

Veuillez agréer, M. Lambrechts,
l'assurance de notre considération distinguée.

Pour la Commission Directrice,
Le Secrétaire,

6
Laeken 9 Novembre 1903

Monsieur Fétis

administrateur du musée de
Peintures Belges

Je prend la liberté de soumettre à la
Commission un tableau peint par David
Veriers le jeune représentant l'adoration
des Mages que je désire vendre pour
la somme de six huit mille francs
le tableau est signé 1631 TD

En attendant la décision favorable

Ayez Monsieur mes salutations
respectueuses

Louise Lambrecht

110 rue des artistes Laeken